

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du MARDI 29 OCTOBRE 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération (présents et représentés) =suffrages exprimés
14	10	11

Le 29 Octobre 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 Octobre 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie

Présents : Mmes : CECCHINI C. ; PEREIRA S. ; BELLON S. ; MENSE M. ; VANEL M. ; Messieurs : EVEN P., MASSEL A. ; POUCEL A. ; BLANC P. ;

Absents excusés : HENAREJOS F. ; FELLON F. ; CASTANO

Absents : POIMBOEUF J.; CORNAND JB.

Procuration : Mme FELLON F. a donné procuration à Mme MENSE M. ;

CASTANO C. a donné procuration à EVEN P. ;

Secrétaire de séance : MENSE M.

VOTES		
Pour	Abstention(s)	Contre
5	5	1

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune de Villars a reçu la somme de 15.331,00 € correspondant aux aménités rurales pour l'année 2024.

Objet de la délibération
D-2024-10-04 : Réversion d'une partie des aménités rurale au PNRL

Madame le Maire donne lecture du courrier du Parc Naturel Régional du Luberon demandant la réversion d'une partie des aménités rurales que la Commune a perçu. Soit 3.066€, représentant 20% des 15.331,00€.

Cette somme servirait à financer des actions dans les domaines suivants :

- Education et sensibilisation à l'environnement
- Projet de conservation du patrimoine culturel et naturel
- Innovation et adaptation au changement climatique

Le Conseil, Oui l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

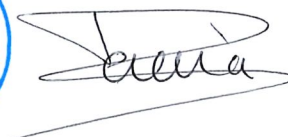
Décide de reverser la somme de 3.066,00 € au Parc Naturel Régional du Luberon à 5 voix pour 1 contre et 5 abstentions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance :
 MENSE Marilyne



La Maire :
 PEREIRA Sylvie

Mise en ligne sur le site internet le :